

# COMPTE-RENDU

## SEMINAIRE EGALITE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

### CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE – 19 MAI 2017

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a commencé sa **démarche de concertation** par la tenue d'un séminaire « égalité et aménagement du territoire » le vendredi 19 mai 2017 à Châlons-en-Champagne.

L'objectif de ce séminaire était d'offrir à l'ensemble des élus et des acteurs du territoire régional un temps de co-construction du Rapport du SRADDET en contribuant en atelier à :

- ✓ la consolidation du **diagnostic** et des **enjeux** d'égalité et d'aménagement des territoires ;
- ✓ l'identification de pistes d'**objectifs** pour la stratégie régionale d'aménagement.

Ce séminaire ouvre un cycle de quatre rencontres thématiques complémentaires, dont les trois suivantes viseront à enrichir les réflexions autour :

- ✓ des transports et de la mobilité - le 16 juin à Nancy ;
- ✓ de la biodiversité et de l'eau - le 26 juin à Metz ;
- ✓ du climat, de l'air et de l'énergie - le 5 juillet à Strasbourg.

Cette première rencontre a réuni 240 participants, pour la plupart des représentants institutionnels (élus et techniciens des collectivités pour plus de 60% des participants, agents des services de l'Etat et de ses établissements publics ou organismes pour près de 10%) mais également des représentants d'entreprises, d'associations et de collectifs.



## Accueil

Benoist Appar, Député-Maire de Châlons-en-Champagne a introduit le séminaire en relevant le caractère intégrateur et stratégique de ce nouveau schéma régional. Le caractère prescriptif du SRADDET en fait un document fort, où la nécessaire co-construction avec les acteurs du territoire est un gage de réussite de ce schéma.

## Le SRADDET, c'est quoi, pourquoi et comment ?

Martine Lizola, Présidente de la commission aménagement des territoires de la Région Grand Est, Coprésidente du Comité de pilotage SRADDET a rappelé qu'à la suite de la fusion, l'élaboration du schéma est l'occasion de « faire région » et de renforcer l'attractivité du Grand Est en partageant une vision du territoire où chacun trouve sa place, et en produisant un document de planification régional où chacun participe à sa mise en œuvre.

Pour répondre à ces objectifs et réfléchir collectivement « l'intérêt régional », la Région souhaite réussir le dialogue avec les territoires :

- ✓ en précisant que l'écriture des objectifs et des règles se fera dans le respect du principe de subsidiarité afin de respecter les rôles et les échelles de chacun ;
- ✓ en valorisant les expériences et les bonnes pratiques des territoires ;
- ✓ en mettant en place un dispositif de co-construction et d'échanges par le biais de séminaires thématiques, de réunions territoriales et une plateforme collaborative de recueil de contributions écrites.

## Qu'entend-on par « égalité des territoires » ?

Franck Leroy, Vice-président de la Région Grand Est en charge de la solidarité territoriale, la qualité de vie et la transition énergétique, co-président du Comité de pilotage SRADDET, précise ensuite que l'objectif du schéma régional est de ne laisser aucun territoire en dehors de la dynamique de développement et de garantir un meilleur accès aux droits élémentaires (éducation, logement, mobilité, santé...) et aux services (services publics, commerces de proximité, culture...) pour tous.

Pour répondre à ces objectifs, il sera nécessaire d'identifier pendant le temps d'élaboration du schéma les actions à mener en faveur de la solidarité et/ou de synergie territoriale, telles que le développement des nouvelles technologies (numérique), la mise en place d'une politique de solidarité financière (concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté) ou une réflexion autour de nouvelles formes de relations avec les collectivités locales.

## Questions/réponses avec la salle

→ **Question 1** : Pierre Stussi, Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Nancy, s'est interrogé sur la possibilité d'inclure dans le SRADDET des leviers et ou des mesures (fond d'intervention, d'ingénierie etc.) au-delà des objectifs, des règles et des recommandations évoqués précédemment.



**Franck Leroy** a confirmé que des leviers et/ou des mesures seront mis en œuvre via les politiques sectorielles de la Région. Ces leviers seront en cohérence avec le SRADDET. Il évoque ainsi les possibilités offertes par les nouvelles politiques régionales comme le soutien aux territoires qui veulent se doter d'un SCoT...

→ **Question 2** : Jean-Marie Belliard, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire de l'agglomération de Saint-Louis, s'interroge sur la frontière entre les règles opposables et les recommandations.

**Franck Leroy** indique que le caractère opposable et prescriptif du schéma est bien affirmé dans la loi. Il précise que le projet de SRADDET ne pourra être la somme des projets des territoires mais affirme qu'il intégrera les réflexions de tous. Il affirme ainsi que la Région entend mener ce projet ambitieux de manière co-construite dans le cadre des séminaires et des réunions notamment avec les SCoT, les EPCI et les départements afin d'écrire des règles opposables négociées et adaptées aux échelles où elles s'appliquent. Enfin, la Région proposera des recommandations (non opposables) pour mettre en valeur les bonnes pratiques et chercher à être vertueux.

## Eclairages sur l'aménagement des territoires en Grand Est

Les cinq grands éclairages présentés dans le temps plénier sont consultables dans le **diaporama commenté joint** au présent compte-rendu. Ces éclairages avaient pour objectifs de mettre en lumière différents enjeux spécificités et problématiques régionales d'aménagement du territoire et de constituer une matière à débat pour les ateliers de l'après-midi.

### Temps d'ateliers

Autour de **cinq grands sujets**, les temps d'ateliers avaient pour principaux objectifs de :

- ✓ **partager** des atouts, des handicaps, mais également des opportunités et des perspectives en termes d'orientations et d'actions ;
- ✓ **identifier** des besoins, des attentes, des réciprocitys à mettre en place ;
- ✓ **réfléchir** aux échelles de coopération et de solidarité territoriale.



#### → Atelier n°1 : Transfrontalier et interrégional

La région connaît des dynamiques internes étroitement liées à des pôles de développement externes et périphériques (Paris/Luxembourg/Bâle...). Ces moteurs économiques ont des impacts positifs (emploi...) mais génèrent parfois des déséquilibres (saturation des infrastructures...), différents selon les frontières régionales.

L'objectif de cet atelier était ainsi de déterminer les influences des territoires voisins sur le territoire régional, identifier les déséquilibres et les synergies, dégager des enjeux et objectifs sur cette dimension transfrontalière et interrégionale.

#### → Atelier n°2 : Spécificités des territoires

La région présente une mosaïque de spécificités à plus ou moins grandes échelles. Ces spécificités ont contribué à forger des territoires et des projets de territoires.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les atouts et les potentialités de ressources et de savoir-faire des grands territoires régionaux mais également leurs fragilités.

#### → Atelier n°3 : Animation, structuration et développement territorial

Le développement régional ou local s'appuie sur un ensemble d'éléments (infrastructures, équipements...) mais également sur des échelles et des outils de coopération (intercommunalité, PETR, pôle métropolitain...).

L'objectif de cet atelier était de partager les conditions nécessaires au développement territorial local et d'identifier les articulations à mettre en place aux différentes échelles.

#### → Atelier n°4 : Armature urbaine régionale

La région est constituée de plusieurs échelles de bassin de vie. Elle dispose ainsi d'une armature de proximité et d'une armature de grands bassins régionaux (dernier niveau pertinent pour le SRADDET). Les bassins de proximité, comme régionaux, déterminent des fonctionnements et des complémentarités urbain/rural à renforcer ou à approfondir pour plus de réciprocity/solidarité.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les bassins régionaux et les centralités qui les animent.

## → Atelier n°5 : Liens et solidarité territoriale

Les solidarités territoriales s'organisent à différentes échelles. Une échelle de proximité comme celle de l'agglomération ou une échelle plus vaste à l'image des pôles métropolitains.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les grandes échelles régionales de coopération qui peuvent être établies pour construire plus d'égalité et de solidarité régionale, et désigner les coopérations plus locales à soutenir et valoriser.

Pour répondre à ces questionnements et faire du séminaire un vrai temps de construction du projet régional, les participants ont été répartis par table (mixité géographique et mixité des structures).

Au total, c'est **31 tables** qui ont contribué collectivement et dans le cadre de **deux sessions de une heure** de travail à ce qui sera demain le projet de Rapport du SRADDET.

## Plénière de restitution des ateliers

A la suite des ateliers, les participants ont été invités à restituer les **grandes idées clés** de leur table. Cette restitution a fait l'objet d'une facilitation graphique que nous abondons ici par les idées clés transcrites dans les cadre de restitution des ateliers.

### → Atelier n°1 : Transfrontalier et interrégional

- Le transfrontalier un enjeu localisé mais non local, lié notamment à un déséquilibre d'investissement immobilier, de logistique et de transports. L'objectif est de réduire les écarts notamment avec le Luxembourg et la Suisse ;
- Envisager un système de compensation et de péréquations financières (routes et formation) ;
- Soutenir les expérimentations sur des territoires à enjeu (notamment les GECT) pour faire avancer les normes et les projets structurants (mécanismes dérogatoires, intégration normative) ;
- Renforcer l'observation et les études communes sur les questions transfrontalières pour des politiques publiques plus efficaces ;
- Mettre en œuvre une stratégie globale sur le transfrontalier mais également sur l'interrégional (Hauts de France, Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté) ;
- Développer les secteurs à fort potentiel : matériaux, silver-économie, bio ;
- Optimiser les flux et améliorer la mobilité (route, fer, transports écologiques, numérique) en confortant et en mettant en œuvre des infrastructures performantes (franchissement du Rhin) ;
- "Faire région transfrontalière" en identifiant notamment les équipements à vocation transfrontalière, en parlant la langue du voisin et en partageant sa culture et en associant la société civile.



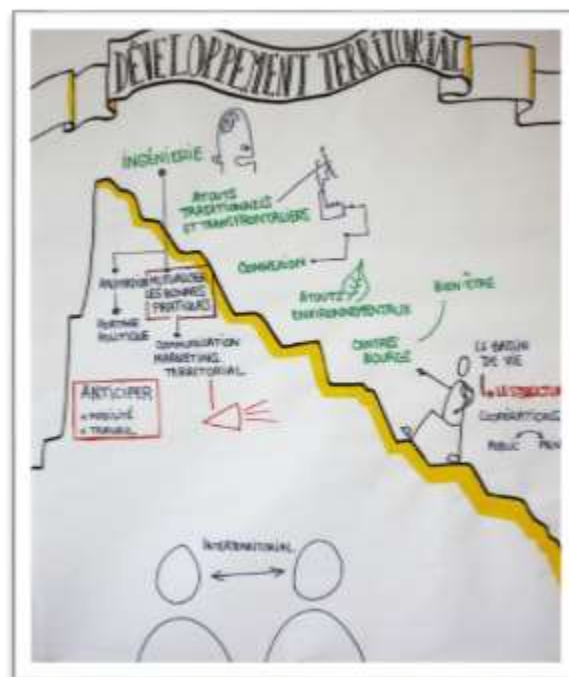
## → Atelier n°2 : Spécificités des territoires

- Valoriser l'eau dans toutes ses dimensions, comme facteur de liaison des territoires (canaux, lacs, liaisons grand gabarit) ;
- Conserver les spécificités et savoir, les mettre en réseau (mutualisation des moyens, partage des bonnes expériences, création de communautés d'intérêt) ;
- Porter une attention particulière au « V » centrale en déprise qui semble le territoire prioritaire d'intervention pour la cohésion du Grand Est ;
- Changer l'image en s'appuyant sur le tourisme (marketing territorial) ;
- Identifier les leviers de développement structurel (logement, mobilité, accès aux services) et nouveaux sur les territoires touchés par les pertes d'activités industrielles et agricoles (paysages, biodiversité, écotourisme, coopération avec les secteurs vivants et dynamiques) ;
- Inverser les regards et réinterroger la notion de développement au vu des conditions géographiques. Quel type de développement et de bien-être dans les territoires à faible densité ?
- Adapter les aides aux ressources valorisables des territoires et à leurs spécificités et en visant davantage la qualité du soutien que la priorisation ;
- Accompagner les initiatives des territoires, soutenir les territoires de projet (mutualisation de l'ingénierie, formation d'experts, recherche, structuration des filières notamment agro-alimentaire).



## → Atelier n°3 : Animation, structuration et développement territorial

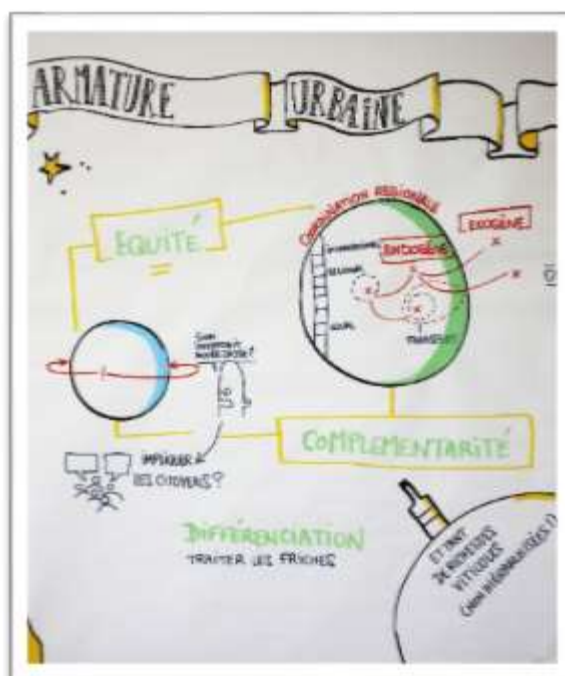
- Développer les coopérations interterritoriales (formelles et informelles) sur la base de spécificités et d'un projet partagé avec les acteurs publics/privés et les forces vives du territoire en recherchant l'échelle pertinente du bassin de vie ;
- Mutualiser l'ingénierie dans les Pays/PETR pour établir les stratégies et perspectives territoriales, notamment dans Sud-Ouest : Aube et Haute-Marne) ;
- Se doter d'une expertise extérieure pour les actions de démocratie participative ;
- Différents leviers de développement territorial sont identifiés :
  - Conforter et valoriser les activités agricoles, l'industrie et la logistique ;
  - Anticiper les mutations d'activités professionnelles (transport, téléphonie, haut débit, télétravail) ;
  - Homogénéiser la couverture numérique ;
  - Favoriser les centres-villes et bourgs comme locomotives du territoire ;



- Développer et valoriser les potentiels environnementaux et naturels dans les territoires ;
- Jouer sur les aménités (paysage, services, environnement, habitat) et le « consommer local » ;
- Développer le bilinguisme par les échanges transfrontaliers ;
- Sur les actions régionales à mener :
  - Savoir vendre la région et ses territoires : faire du marketing territorial et travailler sur l'identité en construisant notamment un récit commun ;
  - Développer la formation et s'assurer qu'elle soit au plus proche des territoires très ruraux pour les publics défavorisés ;
  - Accompagner l'ingénierie dans les intercommunalités pour favoriser la restructuration et le développement territoriale et mettre à disposition des agents l'expertise, des spécialistes issus des agences territoriales, régionales et départementales ;
  - Echanger des bonnes pratiques à l'échelle de la Région grâce à un outil qui fédère les territoires tel que "citoyens et territoires", ou un séminaire de développement régional ;
  - Etablir des objectifs régionaux partagés et souples dans leur mise en œuvre (éviter les appels à projets) et créer des réseaux de développement autour de ses objectifs partagés.

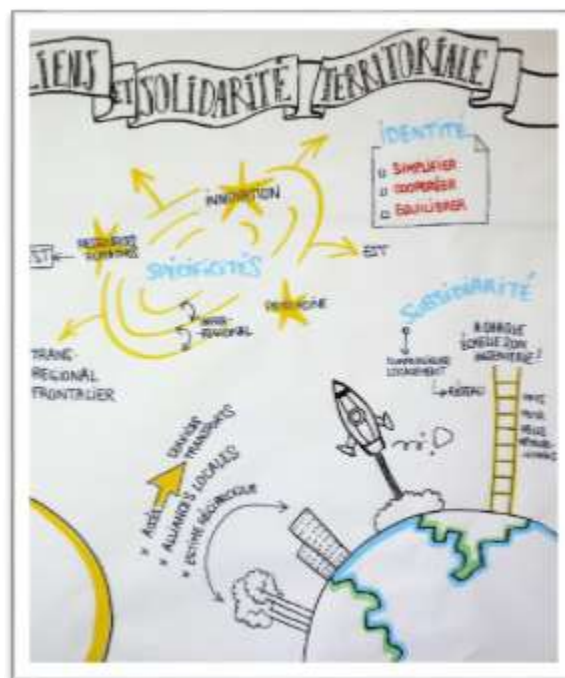
#### → Atelier n°4 : Armature urbaine régionale

- Construire la "richesse" de la région à partir des spécificités locales (armature en place) et éviter les concurrences négatives en tendant vers plus d'excellence à travers des spécialisations (pôles de compétitivités, polarités exogènes et endogènes) ;
- S'appuyer sur des locomotives telles que Strasbourg et sur un réseau dense de polarités connectées entre elles (Nord/sud, Est/ouest) et avec les autres métropoles françaises ;
- Renforcer les centralités et leur zone d'influence de manière concertée (y compris avec les citoyens) et coordonnée autour d'une stratégie partagée ;
- Mettre en place des coopérations entre les différents niveaux de centralité sur la base d'un projet commun sans établir de nouvelle structure institutionnelle ;
- Les coopérations et solidarités territoriales doivent permettre le renforcement de l'accessibilité aux services et aux équipements ;
- La Région doit coordonner des coopérations non territorialisés/transversales (opérationnels ou stratégiques) par distinction aux coopérations territorialisés ;
- L'équité de traitement des territoires doit être un maître mot du développement régional (chercher la diversité et la complémentarité) ;
- Inventer autre chose que l'armature urbaine, en portant une attention sur les réseaux de coopération thématique ou fonctionnelle ;
- Le travail sur l'armature peut également être un moyen de préfigurer des espaces de coopération sous forme de bassin de redistribution rationnelle sur le territoire plutôt qu'un système de redistribution des aides.



## → Atelier n°5 : Liens et solidarité territoriale

- L'innovation est possible sur tous les territoires (« croire en son territoire ») chacun d'entre eux dispose d'un génie propre (ruralité, tourisme, bien-être, production locale, clusters et réseaux territoriaux d'entreprises) ;
- Accompagner la diversification des différents territoires en travaillant sur la plus-value des ressources locales et en mettant en évidence leurs éléments d'attractivité (agriculture, patrimoines multiples, chemins de randonnée, forêts, savoir-faire...);
- Renforcer l'accessibilité des territoires en services et en transports (physiques et numériques);
- Bâtir des stratégies locales de territoires, alliant ville-campagne dans une synergie gagnant-gagnant et associant la Région, les Départements, les consulaires, les acteurs privés, les collectivités locales, l'Etat et les forces vives d'un territoire ;
- Jouer la subsidiarité et assumer la coopération multi-échelles dans le respect mutuel ;
- Mutualiser l'ingénierie territoriale qui constitue un outil indispensable pour les territoires ;
- Dépasser la structuration actuelle en axe Nord-Sud pour développer plus de liens entre territoires ;
- S'appuyer sur la réalité des bassins de vie, sur les entités paysagères pour donner du sens à l'action et impulser une dynamique volontariste ;
- Valoriser les projets (infrastructures) et le potentiel de développement au regard des dynamiques "extérieures" (Sud / Région Parisienne / Suisse).



## Foire aux questions

Parallèlement à ce travail, les participants avaient l'opportunité d'émettre des questions et des remarques libres (sur le mur de Post 'It). Des réponses ont été apportées en conclusion du séminaire. Ces questionnements ont tourné autour :

### ✓ Du foncier et de la consommation des espaces agricoles et naturels

- Quelle prise en compte des espaces agricoles dans le SRADDET ? Nécessité de mettre en place un observatoire indépendant du foncier afin d'établir le diagnostic et les objectifs du SRADDET.
- Plus globalement et en lien avec le foncier, les participants ont soulevé la nécessité d'arbitrer entre attractivité et préservation afin de mieux mettre en synergie urbanisme et patrimoine, urbanisme et paysages, et protéger ce qui constitue la première image du Grand Est

→ **Franck Leroy** indique que l'utilisation économe de l'espace et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et des espaces naturels entrent parmi les exigences de contenu des objectifs du SRADDET. Il précise que les agences d'urbanisme de Grand Est réalisent une étude foncière à destination du SRADDET tandis que le bureau d'étude qui travaille sur l'évaluation environnementale devra veiller au bon équilibre entre attractivité et préservation dans le projet régional.

### ✓ Des liaisons régionales et interrégionales et du transport fluvial

- Plusieurs remarques mettent en exergue la faiblesse de l'offre ferroviaire TER vers plusieurs métropoles situées au sud de la région comme Dijon et Lyon depuis Nancy et transitant par Vittel/Contrexéville. Cette absence de liaisons efficaces est également évoquée pour des liaisons nationales depuis le Sillon Lorrain (Vandières/Nancy) vers Paris, Nantes, Bordeaux.
- Une seconde série de remarques s'intéresse à la problématique fluviale et à la nécessaire valorisation des canaux des houillères de la Sarre et du canal de la Marne au Rhin ; deux axes qui permettent de faire un lien fort au sein de la région et qui présentent des opportunités de tourisme fluvial. Des attentes sont exprimées sur la liaison Nord/Sud du canal Rhin/Rhône et Saône/Moselle ; des interrogations subsistent quant à leur réalisation.
- Le gabarit de l'axe routier entre Saint-Dizier et Nancy est par ailleurs regretté, celui-ci ne remplaçant pas la qualité de déplacements d'une autoroute.

→ **Franck Leroy** indique que les questions de transports et de mobilité feront l'objet d'un séminaire spécifique le 16 juin à Metz. Il précise néanmoins que la question des grandes infrastructures régionales et notamment ferroviaire entre pleinement dans le champ d'intervention de la Région et du SRADDET et que ces questions devront être étudiées. Concernant la spécificité régionale des canaux, il s'agit là d'une opportunité de déplacement et de développement local à exploiter. Il rappelle qu'à ce jour la déclaration d'utilité publique du projet de canal Rhin/Rhône a été abrogée en novembre 1997 tandis que la commission « mobilité 21 » de 2013 a proposé de repousser le projet de liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin au-delà de 2050 au lieu de 2030.

### ✓ Du transfrontalier et de l'inter-régional

- Les participants rappellent que la question transfrontalière ne se résume pas qu'aux relations avec le Luxembourg et l'Allemagne. Il convient également d'étudier les relations avec la Belgique. Parallèlement, il est également souligné l'importance de traiter les relations avec la Bourgogne Franche-Comté.
- Deux questions sont posées sur l'opportunité d'élaborer une stratégie spécifique en matière de relations internationales, européennes et transfrontalières et sur l'avenir des programmes Interreg post-2020.

→ **Franck Leroy** confirme que l'ensemble des versants frontaliers régionaux seront étudiés dans le cadre du SRADDET et que la stratégie régionale prendra en compte les interactions avec les régions et les pays voisins. Concernant la stratégie internationale, le Vice-président rappelle que la Région dispose d'une direction opérationnelle spécifique sur les questions européennes et internationales et que cette question transcende l'ensemble des politiques et des schémas régionaux.

### ✓ Des polarités et de l'armature urbaine régionale

- Les participants rappellent que tous les espaces urbains n'ont pas vocation à devenir une polarité régionale.
- Des interrogations sont exprimées sur la méthodologie de définition des polarités tandis que certains s'interrogent si l'analyse réalisée par les agences d'urbanisme vise à identifier les polarités existantes ou à créer.
- D'autres personnes s'interrogent sur la finalité de l'étude : s'agit-il *in fine* de distribuer des rôles, d'organiser les coopérations ou répartir les aides régionales ?

→ **Franck Leroy** indique que le travail réalisé par les agences d'urbanisme a pour objectif de déterminer les grands maillons du squelette régional. Ces maillons sont identifiés en croisant différentes données (poids de population et d'emplois, niveau de services et rayonnement sur le territoire). Certains maillons sont existants et à maintenir tandis que d'autres sont à consolider ou à faire émerger. Le Vice-président précise que la finalité de cette étude est d'identifier les pôles urbains qui jouent un rôle structurant pour la région ou pour un bassin de vie et à partir duquel il faut pouvoir organiser les coopérations et les solidarités territoriales mais également garantir un meilleur accès aux services.



### ✓ Du tourisme

- Plusieurs remarques invitent la Région à réaliser un travail de fond en matière de tourisme et de valorisation des produits locaux. Ce travail doit prendre en compte toutes les formes de tourisme y compris l'activité générée par les sites non payants et doit traiter la question de l'implantation de l'Habitat Léger de Loisirs.
- Un participant souhaite que le projet de "Parc National Forêt Feuillue de Plaine" fasse l'objet d'un véritable projet de territoire.

→ **Franck Leroy** confirme que la question du tourisme sera abordée dans le SRADDET en tant qu'outil de développement local et de valorisation des qualités paysagères, naturelles patrimoniales et urbaines du territoire et que le SRADDET s'articulera avec le schéma régional de développement touristique du Grand Est – 2017/2021, en cours d'élaboration.

### ✓ Du lien entre SRADDET et les autres documents

- Des interrogations sont émises sur la mise en cohérence du SRADDET avec les autres schémas régionaux (SRDEII notamment), les initiatives régionales (Pacte de ruralité) ou encore les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public en cours d'élaboration.
- Un participant s'interroge sur le souhait de la Région de ne pas contractualiser avec les territoires dans le cadre du pacte de ruralité.

→ **Franck Leroy** précise que le SRADDET est un schéma intégrateur pour une grande partie des politiques régionales. Pour les autres schémas et stratégies, la Région veillera à une bonne articulation entre l'ensemble des schémas et plan. La notion d'« égalité des territoires » dans le SRADDET s'appuiera sur le travail des départements. Dans ce domaine, les complémentarités entre les actions des deux collectivités sont évidentes ; on le voit par exemple sur la politique de santé.

### ✓ D'autres remarques émises souhaitent que la Région :

- Veille à ce que la sémantique du SRADDET n'oublie pas le terme de « montagne » et les appellations des anciennes régions qui fondent une grande partie de l'identité des territoires.
- Traite de la question de la formation dans un contexte où la Région Grand Est se caractérise par un très grand nombre de salariés qui ont un emploi ne correspondant pas à leur qualification.
- Aborde les équipements culturels locaux comme outils d'animation des bassins de vie.
- Propose un dispositif de soutien à l'ingénierie locale qui soit souple et qui permette de financer des postes en charge de plusieurs missions à l'image de ce qui se pratique dans les Pays/PETR.